

DATE DE CONVOCATION : 13 AVRIL 2017

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M. CLERC - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGIER – K. GAI - J.P. SIMON – C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – P. ORMECHE - P. FRÉON – J.P. ZUCCHI – C. FULPIN – K. PERROIS – C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : M.A. CHEVALIER donne pouvoir à G. MIGNON - E. RAMBEAU donne pouvoir à B. LAFAYE – S. HIBON-MINET donne pouvoir à M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS: M. A. CHEVALIER - E. RAMBEAU – S. HIBON-MINET - S. LABROUSSE – N. ARILLA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: M.H. AUBINEAU

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU DÉPARTEMENT POUR LES ÉTUDES ARCHITECTURALES

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU sa délibération du 9 mars 2016 n° 2016-11 portant sur l'approbation du programme et de l'enveloppe de l'opération estimée par l'Agence technique départemental, sur le lancement du marché et la signature du marché de maîtrise d'œuvre ainsi que sur l'autorisation à solliciter des financements

Vu la signature le 29 septembre 2016 du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de bourg avec Hangar 21, Atelier du sablier et Hydraulique environnement pour un montant 94 600 € auquel s'ajoutent les études préliminaires établies par ABC Topo pour un montant de 9 104 € HT

VU l'arrêté préfectoral en date du 27 mai 2016 n° 2016-16-14 portant sur l'octroi d'une aide de 610 642 € sur la base d'un estimatif chiffré à 2 035 476 € HT y compris les honoraires de la maîtrise d'œuvre

Considérant la délibération 2017-47 portant sollicitation d'une subvention au titre de la réserve parlementaire sur la base de l'estimatif chiffré par l'Agence technique départementale soit 2 035 476.00 € HT y compris les honoraires de la maîtrise d'œuvre

Considérant la délibération 2017-57 portant sur la demande de financement pour les travaux phase 1 et phase 2 au titre du fonds de soutien public à l'investissement local

CONSIDÉRANT l'avant-projet produit par la maîtrise d'œuvre Hangar 21, Atelier du sablier et Hydraulique environnement pour un montant de 3 340 573.00 € HT

Considérant la possibilité de solliciter auprès du Département une aide au titre des études architecturales

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **PAR 21 VOIX POUR** :

APPROUVE l'avant-projet des travaux d'aménagement de bourg établi par la maîtrise d'œuvre Hangar 21, Atelier du sablier et Hydraulique environnement pour un montant de 3 340 573.00 € HT

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions auprès du Département à hauteur de 50 % d'une dépense subventionnable de 30 000 € au titre des études architecturales sur la base de la mission de la maîtrise d'œuvre et autres études préliminaires d'un montant respectif de 94 600 € HT et de 9 104 € HT

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE